

Le CAP : disparition ou renaissance ?

Longtemps considéré comme le diplôme de « l'excellence ouvrière », le CAP a peu à peu été concurrencé par l'arrivée de nouveaux diplômes. Cent ans après sa création, il reste néanmoins présent dans le paysage des certifications, conservant sa suprématie dans certains secteurs bien que disparaissant dans d'autres. Depuis la réforme de la voie professionnelle de 2009, il devient même l'unique diplôme de niveau V accessible depuis la classe de troisième.

éducation
diplôme
secteurs professionnel
réforme
individus
travail CAP

Françoise **Kogut-Kubiak**
(Céreq)

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) demeure en 2011 le diplôme proposant le plus grand nombre de spécialités au sein de l'offre du ministère de l'Éducation nationale. En 20 ans pourtant, 138 ont été supprimées pour des raisons variées : disparition de certains métiers obsolètes, regroupement de certaines options, ou encore remplacement par des brevets d'études professionnelles (BEP).

Dans le même temps, la part des effectifs en dernière année de formation parmi l'ensemble des diplômes de niveau V à III a diminué de deux tiers, passant de 49% en 1979 à 16% en 2009 (cf. graphique 1 page suivante). La chute des effectifs en CAP a été particulièrement drastique entre 1983 et 1993 avec la mise en place progressive du baccalauréat professionnel (cf. graphique 2). Les politiques publiques d'élévation du niveau de qualification portées par l'objectif de conduire 80% d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat sont en effet à l'origine de la création de ce nouveau diplôme au milieu des années 80. Installé dans les lycées professionnels à moyens constants, le baccalauréat professionnel a largement participé à l'éviction du CAP de la voie scolaire, et à son renvoi dans l'univers

de l'apprentissage. La réhabilitation du diplôme, amorcée par les pouvoirs publics à la fin des années 90, qui s'est traduite par sa rénovation en 2001 (redéfinition de son curriculum), semble aujourd'hui se poursuivre au regard de la hausse sensible des effectifs ces dernières années.

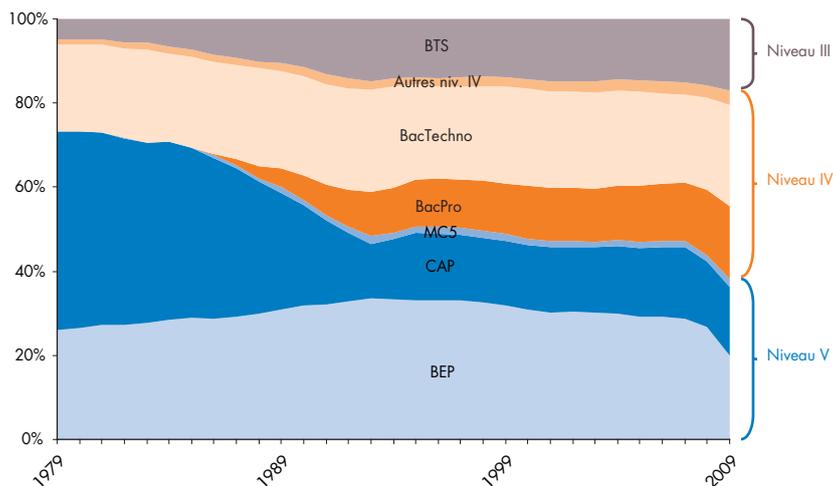
Des profils sectoriels variés

Pour autant, sur la période 1979-2009 (cf. encadré en dernière page), le CAP n'a pas connu la même évolution dans les trois grands secteurs professionnels. Dans le BTP, secteur où le niveau V de formation prédomine toujours, le CAP est resté assez stable, aussi bien en termes de spécialités que d'effectifs. Le taux d'apprentis, déjà supérieur à la moyenne en 1979, a continué de progresser pour atteindre en 2009 plus de 80% des effectifs.

Le secteur industriel a enregistré, en revanche, de profondes mutations : en 20 ans, le nombre de ses spécialités a été réduit de plus de moitié, et ses effectifs ont reculé d'environ 80%. L'apprentissage s'est également intensifié au dépend de la voie scolaire. À l'instar du BTP, le secteur reste fortement masculinisé.



1 • Évolution de la répartition des effectifs en dernière année de formation par diplôme



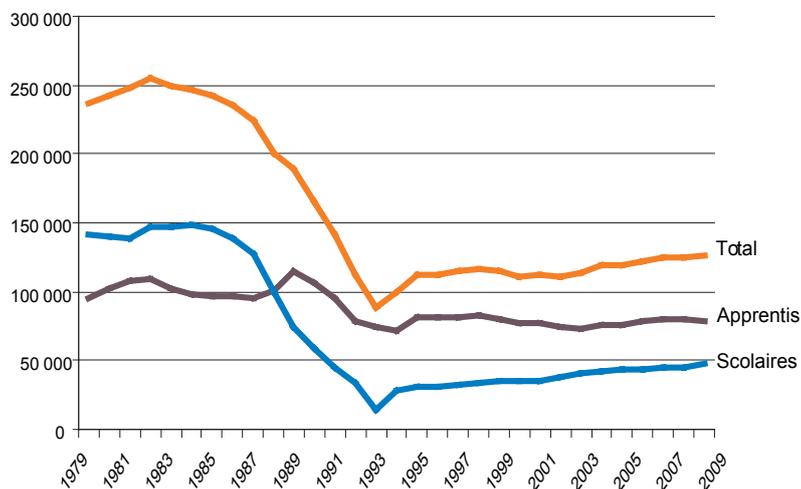
MC 5 • Mention complémentaire de niveau V

Source : Céreq, base Reflet.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation lors du colloque **Centenaire du CAP. Apprentissages professionnels, certifications scolaires et société**, organisé par le Groupe de recherches et d'études sociologiques du Centre Ouest (GRESCO) à Poitiers en octobre 2011.

••• Dans le secteur tertiaire enfin, le nombre de spécialités a continué à croître légèrement jusqu'à la fin des années 90 (104 en 2000), mais diminue depuis. Là aussi, les effectifs enregistrent un recul de près de la moitié de leur volume, notamment entre 1990 et 1994, période durant laquelle s'installent progressivement les diverses spécialités tertiaires du baccalauréat professionnel. Contrairement aux secteurs du BTP et de l'industrie, les inscrits en formation dans le tertiaire sont majoritairement issus de la voie scolaire, et d'origine féminine. Le taux de masculinisation s'est néanmoins renforcé depuis 2008, notamment dans des domaines tels que les techniques de commercialisation ou le transport/logistique.

2 • Évolution des effectifs en dernière année de formation de l'ensemble des CAP



Source : Céreq, base Reflet.

Du maintien à la disparition, et de nouvelles percées

L'analyse de la structure des effectifs par diplôme au sein de chaque domaine professionnel montre le positionnement du CAP dans l'offre de certification. Ce positionnement traduit notamment l'importance que les professionnels lui octroient en tant que diplôme d'insertion. Six configurations ont été dégagées à partir du rapprochement des profils semblables des domaines professionnels étudiés, réparties dans les 17 commissions professionnelles consultatives (cf. tableau page 3).

Dans le **premier cas**, qui rassemble une douzaine de domaines professionnels le plus souvent artisanaux, la **présence du CAP est continue et massive tout au long de la période**. Pour chaque domaine professionnel, ses effectifs représentent plus de la moitié de l'ensemble de ceux des diplômes. Le niveau V de formation reste largement dominant (plus de 70 % des effectifs). L'apprentissage de ces métiers repose sur l'expérience et la maîtrise de savoir-faire spécifiques basés sur l'acquisition d'un geste professionnel. Dans la CPC Alimentation par exemple, qui comprend 9 spécialités artisanales (boucher, charcutier, boulanger, pâtissier, chocolatier...), le CAP reste le diplôme de référence du secteur et représente 54 % de l'ensemble des effectifs scolaires et apprentis en dernière année de formation. Avec la présence de deux BEP (Boucher-charcutier et Logistique et commercialisation) et de quatre mentions complémentaires (diplôme de spécialisation en pâtisserie notamment), le niveau V de formation (87 % des effectifs soit près de 12 000 formés) demeure encore aujourd'hui le niveau de qualification privilégié du secteur.

Dans le **deuxième cas**, le volume des effectifs du CAP reste relativement stable, voire progresse sur la période. En raison de l'émergence ou du renforcement d'autres diplômes, sa **place dans la structure des diplômes s'affaiblit** pourtant. C'est le plus souvent l'arrivée du bac pro et le développement du BTS qui ont modifié considérablement la hiérarchie des diplômes. La CPC Technique de commercialisation illustre parfaitement cette évolution. Les effectifs en CAP ont quasiment doublé en 10 ans, puis se sont stabilisés autour de 10 000 à la fin des années 2000, soit 9 % des effectifs de l'ensemble du domaine, contre 35 % en 1979. Dans le même temps, les effectifs du BEP, multipliés par cinq entre 1979 et 2004, ont été boostés par l'arrivée de trois bacs professionnels successifs (Commerce, Vente, Accueil). Le secteur est également marqué par une forte présence du bac techno et des BTS (53 % des effectifs en 2009). Certaines spécialités de CAP qui auraient pu totalement disparaître au profit du BEP (employé de commerce, employé

Positionnement du CAP dans l'offre de certification

Positionnement du CAP	Commissions et sous-commissions professionnelles consultatives (CPC)	
<p style="text-align: center;">1</p> <p>Maintien des effectifs et positionnement fort du CAP</p>	<p>Commissions et sous-commissions professionnelles consultatives (CPC) <i>L'organisation des CPC renvoie soit à un secteur professionnel particulier comme celui de l'alimentation (7ème CPC), soit à différents domaines professionnels correspondant parfois à des sous-commissions. C'est le cas notamment de la Métallurgie (3ème CPC) et de la Chimie (6ème CPC) qui couvrent chacune quatre domaines distincts.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous-commission Second œuvre (CPC Bâtiment et travaux publics), - CPC Bois et dérivés - CPC Alimentation - Sous-commissions Coiffure et Esthétique (CPC Soins personnels) - CPC Industries extractives et matériaux de construction, - Sous-commission Blanchisserie-teinturerie (CPC Habillement) - Sous-commission Services aux entreprises et collectivités (CPC Secteur sanitaire et social) - Sous-commissions Arts du feu, Arts du bois, Arts du métal et métiers connexes, Arts de la reliure (CPC Arts appliqués) 	<p>Évolution de la répartition des effectifs en dernière année de formation par diplôme - CPC Alimentation</p> <p style="text-align: center;">MC 5 • Mention complémentaire de niveau V</p>
<p style="text-align: center;">2</p> <p>Recul du CAP mais maintien de ses effectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-commission Hôtellerie-restauration (CPC Tourisme-hôtellerie-loisirs) - Sous-commission Gros œuvre et travaux publics (CPC Bâtiment et travaux publics) - CPC Techniques de commercialisation - Sous-commission Appareillage (CPC sanitaire et social) - Sous-commission Aviation (CPC Métallurgie) - Sous-commissions Techniques audiovisuelles et Techniques graphiques (CPC Techniques audiovisuelles et de communication) - Sous-commission Vêtements sur mesure et de création (CPC Habillement) - Sous-commissions Communication et Environnement (CPC Arts appliqués). 	<p>Évolution de la répartition des effectifs en dernière année de formation par diplôme - CPC Techniques de commercialisation</p>
<p style="text-align: center;">3</p> <p>Chute des effectifs et positionnement faible du CAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-commissions Travail des métaux et Automobile, matériel agricole et les travaux publics (CPC Métallurgie) - Sous-commission Matériaux souples (CPC Habillement) - Sous-commission Matériaux (CPC Chimie) - CPC Textile et industries connexes - Sous-commissions Arts du textile et Arts de la mode (CPC Arts appliqués) - CPC Transports et manutention 	
<p style="text-align: center;">4</p> <p>Positionnement mineur du CAP dès 1979</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-commission Professions médico-techniques (CPC Sanitaire et social) - Sous-commissions Chimie et traitement des eaux (CPC Chimie), - Sous-commissions Electrotechnique, électronique, automatismes, informatiques et Plénière (CPC Métallurgie) - CPC Techniques administratives et de gestion 	<p>Évolution de la répartition des effectifs en dernière année de formation par diplôme - Sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes, informatiques</p>
<p style="text-align: center;">5</p> <p>Absence de CAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-commission Création, conception, produit (CPC Arts appliqués) - Sous-commissions Mesures physiques, contrôle et régulation et Biologie et biotechnologie (CPC Chimie) - Sous-commission Tourisme (CPC Tourisme-hôtellerie-loisirs) - Sous-commissions Immobiliers, Banque-bourse (CPC Autres activités des services) - Sous-commission Spectacle (CPC Arts appliqués) 	
<p style="text-align: center;">6</p> <p>Percée récente du CAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sous-commission Services aux personnes (CPC Sanitaire et social) - Sous-commission Sécurité-prévention (CPC Autres activités des services) 	

de vente) se sont maintenues, conférant au CAP, dans ce secteur en particulier, un rôle de relégation sociale des élèves les plus en difficulté.

À l'inverse des deux premières configurations où le CAP conserve une position emblématique, le **troisième cas** renvoie à des domaines professionnels, essentiellement industriels, où le **CAP a quasiment disparu**. Dans le meilleur des cas, ses effectifs représentent environ 20% de ceux de l'ensemble des diplômés (contre 60 à 80% au début des années 80). Le retrait progressif du CAP a parfois été compensé par la montée en puissance du BEP (Travail du cuir, Automobile) avec pour conséquence l'augmentation des effectifs au niveau IV. La sous-commission Travail des métaux (CPC Métallurgie) est ainsi passée de 44 000 élèves en 1979 (61% de l'ensemble des effectifs) à 600 (2%) en 2009 et a perdu une vingtaine de spécialités. Elles ont été soit abrogées de façon définitive (disparition de métiers comme le maréchal ferrant) ou « diluées » dans certains BEP (opérations d'ajustages de pièces par exemple), soit regroupées du fait de la suppression des options. Les représentants patronaux et l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM) en particulier, en prônant la création d'un diplôme de niveau IV au milieu des années 80, ont largement participé au déclin du CAP dans ce secteur, et ont encouragé le développement de la filière BEP-Bac pro. L'objectif était de répondre aux exigences d'élévation du niveau de qualification des opérateurs de production, devenues le leitmotiv de la compétitivité industrielle française.

Les **deux cas suivants** se distinguent considérablement des précédents dans la mesure où le CAP, dès le début de la période étudiée, est **soit peu présent, soit complètement absent** des secteurs professionnels concernés. La sous-commission Electrotechnique, électronique, automatismes, informatiques illustre le quatrième cas. En 1979, le CAP représentait 31% des effectifs de l'ensemble des diplômés du domaine professionnel, soit 14 300 élèves contre 40% pour le BEP (18 700 élèves). Les deux diplômes couvraient à l'époque à peu près les mêmes champs techniques. Avec le développement du bac pro dès la fin des années 80, le BEP, dont la vocation propédeutique s'est renforcée, a vu ses effectifs doubler.

Source : la base de données Reflet

Ce travail est issu d'une exploitation de la base de données REFLET (Regards sur les flux de l'enseignement technologique et professionnel) accessible sur le site du Céreq à l'adresse suivante : <http://mimosa.cereq.fr/reflet/>. Cette base répertorie les diplômés de l'enseignement technique et professionnel délivrés par les ministères de l'Éducation nationale, de l'Agriculture et de la Pêche, et les directions générales de l'Action sociale et de la Santé.

Les données statistiques sur le CAP sont disponibles à partir de l'année 1979. Elles sont analysées jusqu'en 2009, date à partir de laquelle la mise en place de la réforme de la voie professionnelle a un impact conséquent sur la structure de l'ensemble des diplômés, en raison de la disparition des effectifs en formation du BEP.

Dans le même temps, le CAP perdait à l'inverse plus de la moitié des ses effectifs. La présence de bacs technologiques et de BTS est significative sur l'ensemble de la période, dans ce secteur à forte composante technologique. Le cinquième cas comporte cinq secteurs caractérisés par l'absence de CAP. Enfin, dans les deux domaines professionnels particuliers qui forment le **sixième cas**, le CAP, de création plus récente, a fait une **percée significative**. Il s'agit de professions réglementées, l'une dans le cadre des services à la personne (CAP Petite enfance), l'autre d'activités de services marchands (CAP Agent de sécurité et de prévention), pour lesquelles le CAP devient le diplôme de référence d'accès à la qualification.

Le CAP a connu en vingt ans des évolutions significatives : diminution brutale de ses effectifs dans le secteur industriel d'abord mais aussi dans le secteur tertiaire à la fin des années 80 ; recomposition de son public largement orienté au milieu des années 80 vers l'apprentissage. Pour autant, et nonobstant le discours général sur la nécessaire montée du niveau IV de formation, le CAP est encore très présent dans de nombreux secteurs professionnels, pour lesquels il fait toujours figure de diplôme de métier et garde sa vocation première de diplôme d'insertion professionnelle. La suppression du BEP depuis 2009 lui confère désormais une place unique dans l'offre de formation de niveau V. En trois ans, le nombre d'inscrits en formation scolaire a d'ailleurs progressé de 21 points, et sur la même période les poursuites d'études vers le bac pro ont doublé. On peut se demander si le CAP ne va pas jouer à l'avenir un rôle de tremplin pour l'accès au bac pro des élèves les plus en difficulté. En d'autres termes, ne se recrée-t-il pas une filière de formation en quatre ans ? ■

Pour en savoir plus

Le développement de l'aide à la personne : pour quelle « professionnalisation » ? Caractéristiques et représentations des publics en formation de niveau V dans l'aide à la personne en 2008-2009 dans la région des Pays de la Loire, V. Gosseaume, G. Houdeville, L. Poulain, L. Riot, Net.doc n°62, 2010.

Le baccalauréat professionnel : état des lieux avant la réforme, C. Floriani, J.L. Kirsch, F. Kogut-Kubiak, et al., Net.doc n°57, 2009.

Diversité des parcours de niveau V, une composante des effets de spécialité ? F. Dauty, P. Lemistre, Relief n°24, 2008.

«Un jeune diplômé presque centenaire : le CAP», F. Maillard, CPC info n°46, 2008.

«L'ambivalence de la politique éducative : le CAP entre déclin et relance», F. Maillard, Formation-emploi n° 85, 2005.

réagir sur
www.cereq.fr

Bref n° 295-1 ● janvier 2012

Bulletin de recherche
emploi-formation du Céreq

Directeur de la publication

Frédéric Wacheux

Secrétariat de rédaction et mise en page

Christian Campo, Elsa Personnaz

**Centre d'études
et de recherches
sur les qualifications**

10, place de la Joliette,
BP 21321,
13567 Marseille cedex 02
T 04 91 13 28 28

www.cereq.fr

Commission paritaire
n° 1063 ADEP.

Reproduction autorisée à condition
expresse de mentionner la source.

Dépôt légal mars 2012

Impression Céreq
Publication gratuite
ISSN 2116-6110

ministère
du Travail
de l'Emploi
et de la Santé

ministère
Éducation
nationale
supérieur
vie associative